

## **Règlement Intérieur des Patriotes**

Considérant les statuts des Patriotes adoptés à Boran-sur-Oise le 29 août 2021, et conformément à l'article 15 de ces mêmes statuts, l'Équipe nationale, sur proposition du Comité Exécutif, a adopté le 6 octobre 2021 le présent règlement intérieur :

### **1. Droit d'interpellation des adhérents**

La qualité d'adhérent des Patriotes confère un droit d'interpellation du Forum patriote ou de l'Équipe nationale. Ce droit d'interpellation ne peut porter que sur des sujets ayant un rapport direct avec Les Patriotes. Cette interpellation ne peut pas contenir de mise en cause personnelle à l'égard de tiers nommément désignés.

Pour interpellier le Forum patriote ou l'Équipe nationale, l'adhérent doit préalablement rédiger un texte n'excédant pas 200 mots, qui résume le sujet de son interpellation et la question qu'il adresse au Forum patriote ou à l'Équipe nationale.

Il doit ensuite faire co-signer ce texte par au moins 500 adhérents des Patriotes. Les signatures peuvent être scannées, mais doivent préciser les NOM et prénom des signataires. Le texte co-signé doit ensuite être transmis à l'adresse-mail précisée par l'Équipe nationale.

Si l'interpellation respecte les conditions précitées, l'organe saisi est tenu d'y répondre dans un délai d'un mois maximum.

## **2. Réunion et modalités de vote lors d'une Convention des Patriotes**

La Convention des Patriotes se réunit sur convocation de l'Équipe nationale, qui en fixe également l'ordre du jour. Le Président des Patriotes est chargé de communiquer cette convocation aux adhérents à jour de cotisation, par tout moyen, au moins 15 jours avant la tenue de la Convention.

Les décisions de la Convention se prennent à la majorité absolue des membres présents, à main levée (à l'exception de l'élection du Président des Patriotes, régie par des dispositions spéciales), à l'aide de cartons de couleur matérialisant un vote « POUR » et un vote « CONTRE ».

Le Président des Patriotes peut décider qu'un scrutin se déroule par voie électronique ou à bulletins secrets. Les procurations ne sont pas admises.

## **3. Élection du Président des Patriotes**

Tout adhérent à jour de cotisation peut se porter candidat pour devenir Président des Patriotes.

Les candidatures doivent être déposées selon le calendrier défini par l'Équipe nationale. Le candidat doit réunir au préalable les parrainages de 1000 adhérents à jour de cotisation, selon les modalités fixées par l'Équipe nationale. Chaque adhérent ne peut présenter qu'une seule candidature à la présidence des Patriotes. Le Président sortant est candidat de droit.

La Convention des Patriotes procède à l'élection du Président des Patriotes lorsqu'elle est réunie à cet effet : l'Équipe nationale décide des modalités du scrutin (par courrier, à bulletins secrets, à main levée ou par voie électronique) et organise le vote, qui prend la forme d'un scrutin uninominal à deux tours.

Dans l'hypothèse où un seul adhérent s'est porté candidat à la présidence, un vote est néanmoins organisé selon les modalités précitées afin que les adhérents se prononcent sur cette candidature. Seuls les suffrages exprimés sont pris en compte lors de la proclamation des résultats.

#### **4. Modification de la Charte des Patriotes**

Tout adhérent à jour de cotisation peut proposer lors d'une Convention des Patriotes une modification de la Charte des Patriotes. L'amendement doit être co-signé par au moins 500 adhérents à jour de cotisation, selon les modalités définies par l'Équipe nationale.

S'il a obtenu les signatures suffisantes, l'auteur de l'amendement le présente lors de la Convention des Patriotes, selon les modalités fixées par l'Équipe nationale.

Cet amendement est soumis au vote des adhérents présents, selon les modalités précisées à l'article 3 du présent règlement intérieur : la Charte est amendée si l'amendement obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **5. Réunion et modalités de vote au Forum patriote**

Le Président des Patriotes convoque au moins 15 jours avant sa réunion les membres du Forum patriote par courrier ou par voie électronique, puis leur envoie l'ordre du jour de la réunion.

Le Président des Patriotes préside chaque réunion dudit Forum.

Les décisions au sein du Forum patriote sont prises à main levée et sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les procurations au sein de cette instance ne sont pas autorisées. Tout membre absent à plus de deux reprises au sein du Forum patriote est réputé démissionnaire dudit Forum.

### **5 bis. Tirage au sort (modalités)**

Le Forum patriote est notamment composé de 60 membres tirés au sort.

Ce tirage au sort ne peut intervenir moins de 7 jours après l'appel à candidatures, qui peut se faire par le Président par tout moyen. L'Équipe nationale fixe la liste des candidats et procède au tirage au sort selon des modalités décidées par elle.

### **6. Nomination du Trésorier.**

Le Trésorier est nommé par le Président et cette décision est ratifiée par L'Équipe nationale. Dans l'attente de la ratification de cette décision par l'Équipe nationale, le Trésorier exerce pleinement les missions qui lui sont conférées par le Président et les statuts des Patriotes.

### **7. Modalités d'organisation et de décision des Comités des élections et de conciliation interne.**

Les réunions de l'Équipe nationale en formations spéciales (Comité des élections / Comité de conciliation interne) ont pour objet les missions suivantes :

- a. Comité des élections : investir et désinvestir les candidats du mouvement à toutes les élections ; mettre en œuvre les décisions d'alliances électorales nouées le cas échéant avec d'autres mouvements.
  
- b. Comité de conciliation interne : arbitrer les conflits au sein des Patriotes ; sanctionner les adhérents ne respectant pas les règles internes et valeurs du mouvement. Ces sanctions sont libres et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive, sans préavis ni avertissement préalable.

Les décisions sont prises à main levée, à la majorité absolue des suffrages, et ne font l'objet d'aucune publicité automatique, en dehors d'une information orale ou écrite des personnes concernées.

Les réunions de ces deux Comités peuvent se tenir à distance, via des logiciels prévus à cet effet.

## **8. Modalités d'affiliation aux Patriotes**

Une entité peut décider de s'affilier aux Patriotes, après autorisation de l'Équipe nationale. Un représentant officiel de l'entité doit présenter son projet d'affiliation lors d'une réunion de l'Équipe nationale. L'Équipe nationale se prononce ensuite souverainement.

## **9. Révision des statuts**

Tout membre du Forum peut soumettre à l'Équipe Nationale, par voie écrite, une proposition de modification des statuts. L'Équipe Nationale statue sur la proposition qui, en cas d'adoption, sera soumise à la prochaine Convention des Patriotes.

Ce pouvoir d'initiative individuel des membres du Forum est cependant limité à une proposition par an. Au-delà, un membre du Forum souhaitant déposer une nouvelle proposition doit nécessairement la faire co-signer par au moins 30 membres du Forum.

L'Équipe nationale n'est pas tenue d'examiner une proposition sur laquelle elle s'est déjà prononcée, peu importe son déposant.

## **10. Consultation des adhérents et vote électronique**

Le Président des Patriotes peut consulter les adhérents sur tout sujet qui concerne Les Patriotes (à l'exception de la modification des statuts du mouvement), par voie électronique ou par voie postale. La décision s'impose à tous les adhérents, instances et entités affiliées aux Patriotes.